

Les brèves de l'Echo Boissillon



Horaires des services municipaux

Mairie : 01 64 57 76 76

- Lun, Mar, Mer, Ven
14h-18h

- Sam 9h-12h

Fermée le Jeudi

Agence postale :

01 69 23 39 79

- Mar, Mer, Jeu, Ven
10h30 -12h00

16h00 -19h00

- Sam 10h00 -12h00

Bibliothèque :

01 64 57 73 78

- Mar - /16h-18h

- Mer 10h-12h/14h-18h

- Jeu - /15h-18h

- Ven 11h-12h/16h-18h

- Sam 9h-12h

SOS Médecins 91

0 826 88 91 91

Relais Assistantes

Maternelles

01 60 82 62 53

Police Secours 17

Gendarmerie (Guigneville)

01 64 57 68 25

Pompiers 112

Samu 91 15

Centre Anti-Poisons

01 40 05 48 48

Urgences Pharmacie

01 64 58 70 59

Urgence Gaz

0800 47 33 33

SOS Mains (Clinique de l'Yvette)

01 69 10 30 30

SOS enfants maltraités

119

SOS femmes battues

01 40 33 80 60

SOS viols 0 800 05 95 99

N° 16 AVRIL 2013



Sommaire

| | | | |
|-----------------------|---------|--------------------------|-----|
| Edito du Maire | p2 | Vandalisme | p11 |
| Urbanisme | p3 | Parc automobile | p11 |
| Finances | p4 | Rythmes scolaires | p12 |
| Travaux | p5 & 6 | Informations pratiques | p13 |
| Transports | p7 | Culture – Fête patronale | p14 |
| Environnement | p8 & 9 | Etat civil / urbanisme | p15 |
| Journée Environnement | p9 & 10 | Rendez-vous | p16 |



EDITO

Cet édito me donne l'occasion de vous donner quelques nouvelles de notre contrat départemental.

En 2010 et 2011 de nombreux projets de travaux sur la commune ont fait l'objet d'un contrat départemental afin d'obtenir les subventions auxquelles nous pouvions prétendre. Le dossier a été déposé en 2011 auprès du Conseil Général, et reconnu complet par ses services et par retour de courrier. L'arrivée d'une nouvelle équipe au conseil Général a gelé ce contrat en 2012 malgré nos nombreuses relances et celles de notre Conseillère Générale Caroline Parâtre, et malgré les divers rendez-vous pris à Evry. Ce contrat complet était alors en attente de signature de la part du Président du Conseil Général.

Ne voyant pas la date de cette signature se profiler, au début de l'été 2012 j'ai sollicité une dérogation pour les travaux du parking de la place de l'église et pour le trottoir. Ces dérogations accordées, les travaux ont été faits. On aurait pu penser que la signature du contrat ne saurait tarder. Que nenni. 2012 se passe, nous ne voyons rien venir. Le Conseil Général n'ayant plus de trésorerie disponible. Pourtant, tous les ans, chacun de nous contribue à l'abonder par nos taxes et impôts.

Arrive janvier 2013...Toujours pas de nouvelles de notre contrat. Bonne année...pour nos travaux ? Au mois de février 2013 les services du Conseil Général nous informent que les contrat départementaux, pourtant achevés en 2011, n'étaient plus valides et se transformaient de fait en contrats territoriaux.

Qu'est-ce qu'un contrat territorial ? On y inclut les mêmes dossiers que dans un contrat Départemental, mais avec une critérisation différente. Avant d'être signé par le Président du Conseil Général, le contrat territorial doit être revu pour répondre à des critères indépendants des travaux et obtenir le taux maximum de subventions. Exemples : parité hommes/femmes dans nos services, être entré dans une politique d'économie d'énergie, ne plus utiliser de désherbant... Cela nous mécontente, car déjà depuis un certain temps Boissy est entré dans ces processus. Ces critères optimisant nos subventions ne sont pas nouveaux pour nous. Un homme au secrétariat, une femme agent technique, plus de désherbant en ville, économie d'énergie..... En 2011, nous y répondions déjà. Mais tout cela n'est pas suffisant. Le président de la Communauté de Communes doit signer le diagnostic départemental après qu'il eut été amandé par les maires. Début avril, le diagnostic est encore lui aussi en attente de signature.

Donc je fais de nouvelles demandes de dérogations pour poursuivre des travaux prévus, concernant les fenêtres et portes (économie d'énergie), le sol à nu de la mairie, et la cour de la mairie. Les dérogations sont accordées et nous commençons les travaux. Quel feuilleton dont l'issue serait en juillet ou bien en septembre !

En attendant, depuis 2011 nous nous acheminons vers 2014 et notre contrat territorial est toujours en attente ! Nous avons fait le choix cependant de procéder à des travaux sur dérogation, mais nous ne pourrions probablement pas réinvestir les subventions qui arriveront tardivement. Ce sera pour l'équipe élue en 2014, mais ce sera de toute façon pour les boissillons.

Oui, le temps passe, et nous pensons que tout ira vite dans le meilleur des mondes... Non cela ne va pas vite... Aléas administratifs, changements de gestion départementale... Soyez certain que cette lenteur administrative est une véritable frustration pour les élus qui ont monté les dossiers. Mais, je l'ai déjà écrit dans un précédent édito... patience et longueur de temps... font plus que force, discours dévastateurs et agressifs, et... que rage.

FRANÇOISE TOSTIVINT



URBANISME

PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Quelques nouvelles de l'avancement du projet de notre Plan Local d'Urbanisme. Un jalon important vient d'être franchi ce 8 Avril 2013. La réunion avec les Personnes Publiques Associées s'est en effet déroulée à cette date. Etaient présents, outre le représentant du bureau d'études que la mairie a choisi pour l'élaboration de ce PLU, le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le représentant de la chambre d'Agriculture, des représentantes de la DDT, des représentants de la Communauté de Communes, le représentant du PNR et des élus de la Commission Urbanisme de Boissy dont Madame le Maire.

Le projet de PLU a été présenté dans les grandes lignes à toutes ces personnes en insistant plus particulièrement sur l'adéquation du projet de PLU avec le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) déjà présenté en Mai 2012 (dont une planche récapitulative est disponible sur le site internet de la commune) ainsi que sur les OAP (Option d'Aménagement et de Programmation).



Nous avons défini trois OAP sur la Commune. La première concerne la Zone artisanale, la deuxième concerne les terrains entre la rue des Vignes et la ruelle Godard et une troisième concerne les terrains actuellement enclavés entre la rue de la Libération et le clos des maraichers. (cf les documents sur le site internet de la commune). Sur les 2 OAP pressenties pour la construction de nouvelles habitations, la DDT nous a rappelés à nos obligations concernant les directives contenues dans le SCOT (document

définissant les règles d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipements commerciaux à l'échelle de la Communauté de Communes et dont l'approbation est prévue pour Juin 2013), le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France qui définit l'aménagement du territoire d'ici à 2030) et la charte du PNR. Notamment, il a été scrupuleusement vérifié que:

- **Nous n'agrandissons pas les zones constructibles** tel que demandé dans le SCOT (100% des constructions nouvelles doivent être réalisées dans le tissu urbain existant). Donc tous les terrains agricoles restent agricoles, toutes les zones boisées restent zones boisées.
- Nos perspectives de constructions ne **dépassent pas les 50 nouveaux logements pour les 10 prochaines années** (et 100 logements pour les 20 prochaines années).
- **Toute opération d'aménagement devra respecter** les demandes de 30% en maisons de ville, **20% de logements en petits collectifs et 20% de logements sociaux.**



Ces informations vous ont été communiquées dans les dernières Brèves de l'Echo de Janvier 2013 mais vu les questions posées à la mairie et à la Commission Urbanisme par les Boissillons, il nous semble opportun de les rappeler.

D'autres précisions ont été demandées par les Personnes Publiques Associées sur les OAP mais dans l'ensemble, notre copie a été plutôt bien perçue.

Vous pourrez vous en rendre compte par vous-même lors de la réunion publique sur la présentation du projet de PLU qui est prévue le 26 Avril à 20h30 à la mairie. Comme lors de la dernière réunion publique, les informations sur le PLU seront mises à jour sur le site internet de la Commune dans la foulée.



JEAN-MICHEL DUMAZERT



FINANCES

BILAN DES FINANCES 2012



Section FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles :

| | |
|---|--------------|
| - Charges à caractère général (électricité, gaz, carburants, entretien matériel, cantine, assurances, fêtes, transports, télécom, etc...) | 221.102,50 € |
| - Charges personnel (salaires, URSSAF, assurances...) | 401.788,95 € |
| - Charges gestion courante (indemnités élus, cotisation retraite, CCAS) | 42.594,60 € |
| - Charges financières (intérêts d'emprunts) | 3.622,56 € |
| - Charges exceptionnelles (titres annulés, subvention eau) | 12.011,00 € |

Total : 682.383,61 €

Recettes réelles :

| | |
|---|--------------|
| - Atténuation de charges (remboursement rémunération personnel) | 44.156,60 € |
| - Produit de services (redevances Orange, SICAE, étude, cantine...) | 72.326,23 € |
| - Impôts et taxes | 480.742,69 € |
| - Dotations et participations (département, état TLE....) | 144.601,92 € |
| - Revenus des immeubles | 39.822,81 € |
| - Produits financiers | 14,07 € |
| - Produits exceptionnels (photocopies, chorale, recettes concerts...) | 10.989,43 € |
| - Opération d'ordre entre sections | 1.303,23 € |

Total : 793.956,98 €



Excédent de fonctionnement : 111.573,37 €

Section INVESTISSEMENT



Dépenses réelles :

| | |
|---|--------------|
| - Immobilisations incorporelles (PLU) | 14.768,00 € |
| - Immobilisations corporelles (aménagements, écoles, outillage,) | 164.557,39 € |
| - Immobilisations en cours (parking, trottoirs école) | 63.473,80 € |
| - Remboursement emprunts | 11.650,48 € |
| - Opération d'ordre entre sections | 1.303,23 € |

Total : 255.753,10 €

Recettes réelles :

| | |
|--|-------------|
| - Subventions d'investissement | 23.284,00 € |
| - Emprunts et dettes assimilées | 4.274,00 € |
| - Dotations fonds divers (retour TVA, TLE) | 48.085,58 € |

Total : 75.643,58 €



Déficit d'investissement : 180.109,52 €

Pour l'année 2012, la clôture de l'exercice représente un déficit de : 68.536,15 €.

Mais si on prend en compte le résultat de clôture de l'année 2011 qui était positif, le résultat de clôture pour 2012 est de : **+335.680,77 €**. Cette somme sera incluse dans le budget primitif de 2013.

MARYSE LAUMONIER



TRAVAUX

Les travaux effectués:

Les fenêtres et les portes de la mairie et des étages supérieurs:



Une dérogation nous a été donnée par le Conseil général pour commencer les travaux avant la signature du contrat territorial. L'entreprise des « Ateliers du bois » a remporté le marché d'appel d'offre et a exécuté les travaux. De solides économies de chauffage pourront ainsi être réalisées, les anciens ouvrants n'étant plus du tout hermétiques.



Après



Avant

Les lampadaires: La pose de lampadaires vient d'être faite dans la rue des vallées par la SICAE. Il reste maintenant à France télécom à supprimer ses raccordements sur les poteaux de bétons, pour que ces derniers soient retirés par la SICAE.

Des lampes à économie d'énergie remplacent maintenant celles qui étaient au préalable sur les mâts de béton. C'est d'ailleurs la condition incontournable pour obtenir des subventions. Ces travaux sont subventionnés à 70 % par le PNR.



Les travaux en cours:

- Le carrelage du sol des bureaux de la mairie : Depuis l'été 2008 nous marchons sur le béton suite à une inondation passée sous les portes et qui a littéralement noyé la moquette. Ces travaux entrent dans le contrat territorial. Ils sont exécutés par l'entreprise Joliveau.
- Les murs et peintures des bureaux de la mairie.

Les travaux prévus dans les mois à venir:

délibérés et qui seront exécutés dès l'avis de réception des subventions demandées.

- Les fenêtres de l'école élémentaire
- Le cheminement dans la rue des alliés le long de l'école élémentaire avec mise en sécurité et en accessibilité, par dérogation.
- La cour de la mairie, par dérogation
- L'aménagement du préau de la cour de la mairie, par dérogation
- Le columbarium

- La place du monument aux morts
- Les peintures de la dernière classe de l'école élémentaire qui n'a pas un plafond de grande hauteur (durant les congés d'été)
- Le changement du lino de la salle Koala exécuté par la Communauté de Communes durant les vacances de printemps
- L'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone sur la rue des Alouettes et la rue Clémenceau à l'automne, car ces rues entrent dans le programme de la SICAE sur l'année 2013. (2014, la rue du Rocher Bizet et la rue des champs sont prévues dans le programme d'enfouissement) Un bureau d'étude a été mandaté par la municipalité pour coordonner ces travaux avec la SEE, le SIARCE, la SICAE et France TELECOM et effectuer les appels à concurrence; le choix de la SICAE et du bureau d'étude s'est fait en vertu du coût estimé par la SICAE de la rue la plus chère et de la moins chère sur 2013.
- La réhabilitation de ces mêmes rues quant à leur revêtement.
(En 2014, le programme d'enfouissement prévoit 2 autres rues, celle du rocher Bizet et la rue des champs qui est elle, plus complexe techniquement).
- L'aménagement du stade : Le PNR attend la démolition des anciens locaux du stade pour nous remettre son étude afin d'aménager avec des petits jeux d'enfants, des tables de ping-pong et des tables de pique-nique sur ce site. Ce matériel urbain a déjà été acheté sur le budget 2012 et se trouve stocké en attendant d'être posé.
- Le comblement de l'ancien forage rendu obligatoire par arrêté du préfet qui a relancé la mairie a deux reprises par lettre recommandée. La mairie est mise en demeure d'effectuer les travaux demandés. La procédure est très encadrée par l'Etat et par l'ARS (Agence Régionale de Santé) car il s'agit de la préservation des nappes phréatiques. C'est la préfecture qui a nommé un hydrogéologue pour monter le cahier technique des charges, qui permettra de procéder aux travaux.
- Le crépi et l'isolation du mur de l'école maternelle donnant sur le parking. En effet des infiltrations d'eau se produisent régulièrement à l'intérieur de la classe qui s'y trouve adossée.



Travaux dans les jours à venir:

Démolition des anciens locaux de l'association Franco-Portugaise, qui sont perpétuellement vandalisés. Suite à un diagnostic amiante par une entreprise agréée par l'Etat, il s'avère que ce dernier est positif quant à la toiture. Il y avait donc obligation de prendre une entreprise spécialisée (elles sont peu nombreuses) sise à Prunay car la traçabilité des matériaux évacués est obligatoire ainsi que celle des matériaux recyclables. Dès l'autorisation de la DDT pour le permis de démolir, les travaux débiteront.



Information stade:

Par lettre recommandée le Préfet nous rappelle que nous n'avons pas donné suite depuis 2008 à son arrêté portant sur le stade qui fait partie du périmètre rapproché du forage. Cet arrêté interdit tout écoulement d'eaux usées dans ce périmètre de sécurité rapproché. Donc plus aucune évacuation d'eau (sanitaires, douches, lavabos ou autres) n'est autorisée sans raccordement au tout à l'égout. Le coût de ce raccordement de plusieurs centaines de mètres techniquement difficile (après étude du SIARCE) serait très prohibitif, ce qui obligerait à une augmentation sensible et certaine du tarif de l'eau. Il ne faut pas perdre de vue qu'une fois les travaux amortis, la cotisation ne baisse pas et que le prix du m³ d'eau reste majoré.

FRANÇOISE TOSTIVINT

LES TRANSPORTS

Le RER D : Sécurité

Suite aux agressions concernant les lignes de RER, Caroline Parâtre notre Conseillère Générale a interpellé le ministre de l'intérieur à propos de la sécurité : « **La ligne D du RER s'arrête-t-elle à Corbeil Essonne ?** » Il est en effet très étonnant de voir que les mesures de sécurité et de mises en place de la surveillance des rames s'arrêtent à Corbeil. Les habitants de Boissy le Cutté et leurs voisins empruntant cette ligne de train pour les besoins de leur travail n'auraient-ils pas droit eux aussi à la même sécurité. Plus la ligne se dirige vers le Sud Essonne, plus les wagons se vident et plus les risques d'agressions se multiplient. En termes de sécurité dans les transports, on constate qu'il y a encore deux poids et deux mesures pour les travailleurs, ceux du nord du département, et ceux du sud. A quand les mêmes droits ?



FRANÇOISE TOSTIVINT

TGV :

Il est aujourd'hui clairement prévu que la ligne de train empruntera soit le trajet initialement projeté qui longe et s'étend en majeure partie sur le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, ou bien la variante à l'ouest d'Etampes. Dans un cas comme dans l'autre, Boissy sera impacté soit sur le territoire de notre Communauté de Communes, soit sur celui de notre Canton, et même sur les deux !!



Ce projet nuira considérablement et irrémédiablement à notre cadre de vie, à l'environnement, et à l'agriculture. Quid des trames vertes et bleues ? Les impacts économiques et environnementaux d'un tel projet n'ont nullement été pris en considération. Avec les maires de la circonscription, notre député Franck Marlin interpelle RFF (Réseaux Ferrés de France). Quel environnement laisserons-nous à nos enfants ? A nos petits enfants ? Leur raconterons-nous des histoires ou des contes « d'autrefois » ? Il était une fois....Il y a très très longtemps, à Boissy le Cutté, quand les animaux sauvages allaient de territoires en territoires à travers la trame qui était verte et celle qui était bleue, ... les habitants vivaient sans avion volant régulièrement au-dessus de leurs têtes et générant un bruit difficilement supportable à certains moments, quand il n'y avait pas encore le TGV, quand les enfants qui allaient à l'école n'étaient pas confrontés au passage des camions d'hydrocarbure de la SFDM, ... Il était une fois un village reposant où il faisait bon vivre

Les ingénieurs de « grands projets » se souviennent-ils que nous devons gérer l'environnement et que nous l'empruntons seulement à nos enfants ?

FRANÇOISE TOSTIVINT

La SFDM et les camions d'hydrocarbure

Fin janvier le Préfet de l'Essonne a accordé un permis de construire pour le quai de chargement sur le site de la SFDM à Cerny, alors que l'instruction initiale de ce dossier devait être de 7 mois. Un recours gracieux a été adressé à monsieur le Préfet par Cerny. Celui-ci est resté sans réponse à ce jour. Or, ce permis étant soumis à enquête publique, en cas de silence de l'administration, il ne peut s'agirait plutôt d'une décision de rejet que d'un accord tacite.



C'est la raison pour laquelle, la commune de Cerny a introduit un recours contre ce permis de construire modificatif. L'association DEPHY RD 191, avec les riverains, les associations écologiques, les élus, Caroline Parâtre, Franck Marlin, Jean-Vincent Placé, défend le cadre de vie des habitants afin que ce projet n'aboutisse pas.



FRANÇOISE TOSTIVINT



ENVIRONNEMENT

Inventaire des vergers

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français lance un inventaire des vergers et un atelier de transformation mobile pour faire du jus de pommes ou de poires !

Les variétés fruitières et légumières anciennes ont une valeur historique et botanique qu'il faut protéger et faire connaître. La modernisation et l'industrialisation de l'agriculture et l'arboriculture fruitière ainsi que les changements de notre mode de vie ont entraîné une érosion de ce patrimoine local, résultat de décennies de sélection, au profit de variétés standardisées, plus productives, mais également plus sensibles aux maladies et aux ravageurs.



Les variétés locales ont démontré leur capacité à s'adapter aux terroirs et à s'y maintenir.

En 2011, le Parc Naturel Régional a lancé une étude d'opportunité sur les variétés fruitières et légumières du Gâtinais français. Les conclusions ont montré que ce territoire recèle un intéressant potentiel tant au niveau des fruits (pomme, poire, vigne, prune, noix...) que des légumes (pommes de terre grosse du Gâtinais, salade batavia à forcer de Milly, cresson de Maisse)

Outre ces résultats encourageants, l'étude a montré qu'il était urgent d'agir car :

- Une forte proportion de nos vergers arrive en fin de vie, faute de renouvellement, de valorisation et d'entretien,
- Les savoir-faire locaux pour conserver et valoriser nos fruits tendent également à disparaître.

Fort de ce constat, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français prévoit de :

- Faire un inventaire complet des vergers du territoire ; les propriétaires de vergers volontaires peuvent d'ores et déjà contacter le PNR afin d'obtenir des informations ou un rendez-vous personnalisé,
- Mettre à disposition des habitants un atelier de transformation mobile pour faire leur propre jus de pommes ou de poires.

Contact PNR : 01 64 98 73 93

/=====/

Compost



La plate-forme de compostage Vert-le-Grand produit chaque année 15 000 tonnes de compost à partir de 40 000 tonnes de déchets végétaux (tontes de gazon, branchages, feuilles mortes...) produits par les habitants. Les déchets végétaux sont broyés et mis en tas pour se transformer en compost en quelques semaines sous l'effet de l'oxygène et des bactéries. Durant la fermentation, la température peut atteindre jusqu'à 70°C à l'intérieur du tas, ce qui a pour effet de tuer les mauvaises herbes (c'est ce qu'on appelle l'hygiénisation). Il est ensuite

tamisé pour éliminer les indésirables qui pourraient encore s'y trouver (petits morceaux de plastique, etc...), puis stocké avant d'être commercialisé auprès de clients professionnels. Ce compost 100 % naturel est vendu à des professionnels des parcs et jardins ou à des agriculteurs. Il aide à structurer les sols, à diversifier la microfaune et à limiter la diffusion de maladies chez les végétaux. Vous pouvez l'utiliser en mélange avec de la terre pour préparer vos plantations de fleurs ou légumes ou améliorer vos pelouses. Il remplace avantageusement les engrais chimiques que vous pouvez acheter en grandes surfaces.



CE COMPOST EST GRATUIT POUR LES HABITANTS DES COMMUNES DU SIREDOM

www.semardel.fr

Elagage

L'article 673 du Code civil et l'interprétation stricte qui en est faite par la Cour de cassation permet au propriétaire d'un terrain sur le fond duquel les branches avancent, de solliciter, sans aucune limitation dans le temps, la coupe des branches, et ce quelles que soient les conséquences pour l'arbre.

En date du 15 novembre 2012.

/=====/



JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT A BOISSY LE CUTTE



Depuis plus de douze années, la commission environnement organise le ramassage des déchets sur la commune et dans les bois au début du printemps. Cette année encore l'opération est renouvelée avec l'aide du Conseil Général. La Commission Environnement et la Société Civile de Chasse se mettent à la disposition du village en élaborant le tracé des itinéraires à suivre qui ont été préalablement repérés.

Cette année les enfants des écoles et leurs parents se joignent à cette journée en organisant diverses manifestations pour le plaisir de tous dans la salle des fêtes, et au profit des coopératives scolaires.

L'objectif primordial de cette journée de la Commission Environnement est le nettoyage des bois, et les membres de la commission accompagnés de tous les volontaires, mettent en œuvre le déroulement de ce nettoyage.

Comme d'habitude une benne sera installée sur le terrain des agents techniques avec entrée rue des vallées, afin que vous puissiez aussi vous débarrasser de vos encombrants.

Les ordures ramassées au gré des itinéraires devront être triées dans différents sacs fournis. Des gants seront fournis à chaque participant.



Quels sont les déchets à collecter et où les déposer ?

Les gravats, les encombrants, les emballages, les plastiques sont à déposer dans la benne fournie par le conseil général.

Que deviennent ces déchets ?

Ils sont systématiquement envoyés vers les filières d'élimination adaptées. A Boissy nous organisons aussi le tri des matériaux recyclables.

Qui peut participer à un nettoyage, et comment ?

Tous les habitants sont invités à préserver notre cadre de vie.

Que faire des autres déchets ?

Les déchets dangereux, les batteries, les pneus, les huiles de vidange, les solvants, les bidons d'huile et les peintures doivent être regroupés à côté des bennes mais en aucun cas vidés dedans. Ils feront l'objet d'une collecte spécifique par le conseil général dès que la mairie l'aura prévenu.

Quelles sont les consignes de sécurité ?

L'utilisation des gants est obligatoire. Les enfants doivent impérativement être accompagnés par des adultes.

Rendez-vous le Samedi 4 Mai à 9h30 dans la cour de la mairie



FRANÇOISE TOSTIVINT

Journée de l'environnement 2^{ème} Marché du Terroir – 4 mai 2013



Comme tous les ans le Conseil Général organise son grand nettoyage. Boissy le Cutté fera le sien le 4 mai 2013. Comme à l'habitude les équipes de ramasseurs se déploieront dans tout Boissy.

L'AEEB avec l'aide des équipes enseignantes a reconduit le parcours ludique et culturel initié l'année dernière. Venez découvrir le nouveau jeu de piste et soyez prêts à répondre aux nouveaux défis et nouvelles questions !!!

Alors à vos gants et sacs :
RDV pour le ramassage traditionnel – Salle des fêtes 9h30
Départ pour le jeu de piste – Salle des fêtes – 9h30

Ensuite place aux festivités...

Malgré les vacances scolaires, le parti pris est de conserver ce rendez-vous que nous voulons instaurer le 1^{er} week-end de mai : Le Marché du

Terroir de Boissy le Cutté.

Les exposants de l'année dernière ont presque tous répondu présents, mais de nouveaux viennent enrichir l'offre de découverte. Ainsi, produits bretons, bijoux, savons, broderie et caramels sauront compléter les produits de canards, terrines et soupes, miel, confitures, chocolats, fromage de chèvre, bières, découverts ou retrouvés l'année dernière.

Retrouvez également le troc de plantes !
Pensez à préparer vos plantations et jardins !

N'oubliez pas également la restauration possible sur place !
Formule casse-croûte, crêpes ...

**A vos agendas, c'est le 4 mai
à partir de 9h30 pour le ramassage,
de 10h à 18h pour régaler vos papilles !**

RAPPEL :

Vous souhaitez participer à la réalisation de cet événement ou celui de la prochaine kermesse ? Rejoignez-nous. Comment nous contacter ?

aeeb@gmx.fr

Siège social :

13 bis rue de la Croix Boissée - 91590 BOISSY-LE-CUTTE
Tel : 06.82.41.98.83

Alors, quand adhérez-vous ?

Bulletins disponibles : en mairie, à la bibliothèque,
à la boulangerie ...



« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »
proverbe africain

Encore du vandalisme



En date du 16/04/2013, la baie vitrée du petit local près de l'école maternelle a été complètement brisée. Les agents ont sécurisé en obturant la façade à l'aide de planches.

Le printemps vient d'arriver, et l'on voit que certains pensent que c'est le moment de semer des mégots dans nos jardinières à proximité de la sortie de l'école maternelle. Ils germeront certainement...dans les têtes de nos enfants. Mais en attendant, quelle perte de temps pour nos agents !!! Ils avaient pourtant bien installé un cendrier, lassés de devoir nettoyer le sol. Ceux qui ne respectent pas ces espaces publics, font-ils de même chez eux ?



Où sont donc jetés par dizaine les mégots sur le sol ?



Mais dans la cour de la mairie !!

Dans les caniveaux devant l'école.....

Sans commentaire.....

FRANÇOISE TOSTIVINT

/=====/

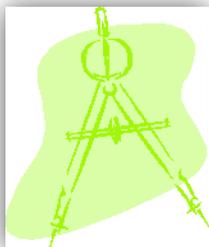
PARC AUTOMOBILE

Le parc **automobile** de la commune s'est agrandi. Après le « Berlingo » de Citroën, les agents techniques disposent maintenant d'un camion Ford de 3,5t

Fini d'attendre les livraisons de matériaux ou autres, c'est un gain de temps pour les agents et pour la commune un gain d'argent.

MARYSE LAUMONIER





RYTHMES SCOLAIRES QUELLES CONSEQUENCES POUR LES COMMUNES ?

Le décret portant réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires est paru le 26 janvier 2013 :

Organisation du temps scolaire :

- retour à la semaine de 9 demi-journées dont le mercredi matin (qui par dérogation peut être remplacé par le samedi matin)
- la semaine de classe comportera 24 heures d'enseignement comme aujourd'hui, mais avec des journées plus courtes.
- les heures d'enseignement quotidiennes seront organisées à raison de 5 h 30 maximum par jour dont 3 h 30 au plus par demi-journée.
- le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, anciennement dénommé Inspecteur d'Académie) pourra accorder les dérogations sur la durée de la journée ou le choix du samedi matin à la place du mercredi matin.

Activités pédagogiques complémentaires :

- en plus des heures d'enseignement, certains élèves désignés par leur professeur pourront, si les familles l'acceptent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (ACP) à la charge de l'éducation nationale pour 36 heures annuelles au plus, soit 1 heure par semaine, consacrée à des activités qui se substitueront à l'aide personnalisée mise en place en 2008. Durant les ACP, les élèves concernés seront sous la responsabilité des enseignants.

Impacts :

- Cette réforme impactera le quotidien de beaucoup d'entre nous : les enseignants dont les heures de cours s'échelonneront désormais sur 4 jours $\frac{1}{2}$ par semaine, les services de la ville qui devront modifier les horaires de travail des agents municipaux travaillant dans les écoles, pendant ou après les cours, le service communautaire à qui échoit cette organisation périscolaire, et à qui la commune devra financer les charges transférées pour $\frac{3}{4}$ d'heures par jour, les parents qui pourront être amenés à aménager leur emploi du temps afin de tenir compte des nouveaux horaires scolaires.



Au titre de nouvelles activités périscolaires, la Communauté de Communes organisera ce nouveau service périscolaire, qui sera facultatif et facturé aux familles selon le quotient familial en vigueur.

Si la réforme réduit légalement le temps scolaire, les activités périscolaires développées par l'EPCI resteront facultatives comme elles le sont aujourd'hui. Toutefois, pour les accueils de loisir fonctionnant sur le temps périscolaire (hors mercredi après-midi) les normes d'encadrement seront allégées (décret à venir)

Entrée en vigueur :

La Communauté de Communes, les maires à l'unanimité, les conseils municipaux à l'unanimité, se sont prononcés pour un report de l'application de ce décret à la rentrée 2014, afin de prendre le temps d'étudier les incidences financières, celles concernant les différents personnels territoriaux, celles des enseignants et celles concernant les familles.

FRANÇOISE TOSTIVINT

INFORMATIONS PRATIQUES

A la demande du Capitaine de la caserne des pompiers de Cerny, auxquels se joignent les pompiers de la caserne de Boissy le Cutté, les préposés de la Poste, le SAMU, il est important que les maisons soient identifiées par un numéro de porte avec une plaque et si possible un nom.

Une intervention d'urgence peut être retardée suite à la localisation d'un domicile.

Pensez-y, d'un malaise cardiaque, d'une chute grave, d'un incendie intérieur, les minutes sont précieuses, le temps perdu peut être fatal.

Identifiez votre domicile, les interventions seront grandement facilitées, les erreurs de courriers lors des remplacements de notre facteur seront évitées. Les camions de livraisons ne tourneront plus inutilement dans nos rues.

Autorisation de sortie du territoire

Les autorisations de sortie de territoire, délivrées par le maire, sont supprimées.

D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte d'identité.

Circulaire n°INTD1237286C du 20 novembre 2012

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger la circulaire à partir du lien suivant :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/11/cir_36117.pdf



Recyclerie du Gâtinais

Les 3èmes samedis de chaque mois, la Recyclerie du Gâtinais vous ouvre ses portes de 9 h à 17 h.

En donnant une seconde vie aux objets, la recyclerie contribue à limiter nos déchets

45, rue de l'Essonne
91720 PRUNAY
Tél : 01 64 99 38 22

BONNES
AFFAIRES

Des prix très attractifs
pour tous

UN GESTE
ÉCO-CITOYEN

Achetez des objets qui peuvent avoir une seconde vie. Protégez votre environnement.

TrocTaGarde ou faites garder vos enfants gratuitement

Cette association créée par une jeune maman de 33 ans, aidée d'un jeune spécialiste de site internet, a créé le site www.troctagarde.com, afin que les parents d'enfants scolarisés dans les mêmes établissements puissent rentrer en contact les uns avec les autres.

Chaque parent demandeur ouvre un compte sur le site internet de l'association, et crédite des points en fonction des gardes d'enfants qu'il aura faites, ce qui lui permettra à son tour de faire garder ses propres enfants. C'est un service gratuit, 24h/24.

C'est rassurant pour les parents qui passent par le réseau de parents d'école. C'est sympa pour les enfants qui sont gardés avec leurs copains.

L'association aimerait pouvoir déployer son service et l'offrir à toute la population essonnoise.

Contacts:

Claire Cauchetier au 06.24.35.03.78,
claire.cauchetier@troctagarde.com



LA PAGE CULTURELLE

THEATRE

La société Artistique d'Etrechy s'était déplacée ce dimanche 27 Janvier à Boissy le Cutté pour une représentation d'une comédie de Guillaume MELANIE, « mes meilleurs ennuis ».

Cette comédie délirante annoncée comme un Vaudeville des temps modernes n'a pas déçu les Boissillons venus nombreux pour le spectacle (la salle des fêtes était pleine).

Un entrain très communicatif, des quiproquos qui s'enchainent et des répliques qui claquent ... bref, beaucoup de rires...et pas seulement dans la salle !

JEAN-MICHEL DUMAZERT



/=====/

NOTRE FETE PATRONALE A FAILLI DISPARAITRE

Pour simplifier voici les difficultés que nous avons rencontrées:

- La commission sécurité incendie interdit la fermeture de la rue des vallées par des manèges.
- Impossibilité de déplacer la fête sur le "stade". Celui-ci étant dans le périmètre de protection du forage alimentant le village.
- Refus de dérogation par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et par Monsieur le Préfet.

Ce qui nous a amené à penser autrement la fête en diminuant un peu le nombre d'attractions, dans le but de satisfaire petits et grands.

Nous avons réfléchi en fonction de "la place restante"! (place de l'église et entrée de la rue des vallées)

Malgré tous ces changements la fête pourra continuer avec une retraite aux flambeaux ANIMÉE.....

Ce qui était notre préoccupation première !



Le comité des fêtes
ANNIE DOUSSINT, SYLVIE SECHET, VIVIAN DE BONA, FABRICE VICAIGNE

DEPART DE CHRISTOPHE

En juillet 2009, Christophe Launay a quitté le secteur privé pour venir grossir l'équipe technique de la commune où il s'est très rapidement intégré grâce à sa gentillesse et sa bonne humeur.



Malheureusement pour nous, une opportunité s'est présentée lui permettant, après une formation, de suivre une autre voie que nous ne pouvions pas lui offrir.

Nous regrettons beaucoup son départ mais nous lui souhaitons une totale réussite dans ses nouvelles fonctions.

/=====/

ETAT CIVIL

Naissances



VINCENT Manon Sophie Marie
DIONISIO DE ALMEIDA Inès
CARVALHO Alyssa Hélène

le 11 janvier 2013 à Étampes
le 31 janvier 2013 à Étampes
le 08 février 2013 à Étampes



URBANISME

Déclarations préalables

ALLEAUME Jurgen
CALANCA Jérôme
COLETTA François

6 impasse des Coquelicots
8 rue Paul Garreau
45 rue de la Libération

Abri de jardin
Pose de Vélux
Clôture + pose d'une marquise

Permis de Construire



ORTUSO Vincenzo

3 ter rue Sainte Barbe

Garage

PERMANENCES DES ELUS

Les permanences ont lieu en mairie **tous les 1er samedis du mois** de 9h30 à 11h30. Il n'y aura pas de permanence en Juillet et Aout.

Venez donc poser vos questions en direct à vos élus, s'ils n'ont pas de réponse immédiate, ils pourront se renseigner pour vous répondre rapidement.

Nous vous rappelons également que Madame le Maire vous reçoit sur rendez-vous les lundis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY



A VOS AGENDAS.....

Des dates à retenir....

Tous les 1^{er} mercredis de chaque mois ET tous les mercredis des vacances scolaires :

Une heure de conte est proposée par Samantha Fournier, notre bibliothécaire. Rendez-vous à la bibliothèque...

**Jusqu'au 30 Avril, Ciné en balade autour des grands réalisateurs iraniens
(prêt de DVD limité à une semaine)**

Fermeture de la Bibliothèque municipale du 6 Mai au 13 Mai.

Vendredi 26 Avril 20h30 à la mairie

Présentation publique du projet de PLU. Venez poser vos questions en direct !

Samedi 04 Mai 2013

Journée de l'environnement. Ramassage dans les bois en matinée. Rendez-vous à la salle des fêtes à 9h15 pour la constitution des équipes.

Jeu de piste, troc de plantes.

Marché du terroir de 10h à 18h.

Samedi 11 et Dimanche 12 Mai 2013

Fête Patronale avec retraite aux flambeaux

Dimanche 14 Juillet

Feu d'artifice



L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

www.boissy-le-cutte.fr

Directeur de la Publication : Françoise Tostivint

Comité de rédaction : Sylvie Brouillard, J-Michel Dumazert, Maryse Laumonier, Nathalie Lebreton, Roger Trillaud

Avec l'aide de : Nicolas Benacquista, Annie Doussint